

3D
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Polygone Park-ZI de la Pilaterie,
395 rue du Général de Gaulle, 59700 MARCQ EN BAROEUL
891 685 133 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre,
à 17 heures,

Les associés de la Société 3D se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Aurélie DEMUYNCK, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- la demande d'agrément en date du 13/12/2024,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Modification de l'article 35 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AD BDF DD

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la cession par Madame Aurélie DEMUYNCK au profit de Monsieur Dylan DEVISMES, Monsieur Téo FAUCOEUR et Monsieur Eliot FAUCOEUR, des sept cent quatre-vingt actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 95 089 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Aurélie DEMUYNCK de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Téo FAUCOEUR
Né à VILLENEUVE D'ASCQ le 14/01/2003
De nationalité Française
Demeurant 23 rue des Roitelets, 59551 ATTICHES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 35 des statuts la nomination de l'ancienne présidente et de la remplacer par celle du nouveau président.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Aurélie DEMUYNCK



Dylan DEVISMES
Directeur Général



Fabienne DE LA FUENTE
Associée

